

Charte d'utilisation du logo ADEME

Modalités de validation

direction régionale Grand Est

Ce document a pour objectif de préciser aux bénéficiaires d'une subvention accordée par l'ADEME Grand Est :

- les modalités d'utilisation du logo ADEME
- la procédure de validation d'un outil de communication.

1. Utilisation du logo ADEME

- Le bénéficiaire s'engage à mentionner le financement apporté par l'ADEME dans tous ses actes et supports de communication y afférents, en particulier en apposant le logo de l'ADEME.
- Aucun document avec ce logo ne pourra être édité en région sans l'accord de la direction régionale Grand Est de l'ADEME. Le logo ADEME est la propriété de l'ADEME. Cette vignette a fait l'objet d'un dépôt par l'ADEME auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle. Etant investi du droit exclusif d'exploiter cette marque, aucune reproduction ou utilisation de celles-ci ne peuvent être effectuées sans **autorisation expresse et préalable** de notre part.
- Le logo ADEME est non modifiable.
- Le bénéficiaire s'engage à ne pas réutiliser ledit logo sur tout type de support qui pourrait suggérer une association ou affiliation de son entité avec l'ADEME.

2. Réalisation d'outils (plaquette, panneau, vidéo, carton d'invitation...)

Le circuit de validation des outils de communication réalisés est le suivant :

	Cas n°1 Opérations aidées par l'ADEME	Cas n°2 Opérations aidées par l'ADEME et la Région
Circuit de validation	→ utiliser le logo ADEME avec la mention « Avec le soutien de » ou « Projet soutenu par »	→ utiliser le bloc-marque ADEME-Région thématique
	<ol style="list-style-type: none"> 1. le bénéficiaire envoie une première version pour validation à l'ADEME (binôme ingénieur-chargé de mission ADEME + communicante) et à la Région dans le cas n°2. 2. le bénéficiaire laisse une semaine pour valider (a minima) 3. le binôme ADEME se concertent pour envoyer dans un seul mail les remarques 4. le bénéficiaire envoie la version définitive validée au binôme ADEME et à la Région dans le cas n°2. 	

Contacts

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
direction régionale Grand Est, **Pôle Communication / Formation externe**

34 avenue André Malraux - 57000 Metz
03 87 20 02 90 – grand-est@ademe.fr – www.grand-est.ademe.fr

Site de Strasbourg
8 rue Adolphe Seyboth - 67000 Strasbourg - 03 88 15 46 46

Site de Châlons-en-Champagne
116 avenue de Paris - 51000 Châlons-en-Champagne, 03 26 69 20 96

Francine Maida, référente Territoires durables et Formation externe,
francine.maida@ademe.fr, 03 87 20 03 71

Pascale Graff Ménard, référente Transition énergétique
pascale.menard@ademe.fr, 03 88 15 46 46

Sabine Strazzieri, référente Economie circulaire
sabine.strazzieri@ademe.fr, 03 26 69 08 30